

Entraide Universitaire Française

Association loi 1901 d'intérêt général

Assemblée générale de l'Entraide Universitaire Française

Année 2018

Pour une aide financière au service des étudiants réfugiés en France

Avec le soutien de :



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'intérieur

Direction de l'asile - Direction
générale des étrangers en France



l'Europe se mobilise



Union européenne

**Fondation
Entraide
Hostater**

Association MVT

Fonds de
dotation des
**Anciens et
Amis de la
SCOP
Coopérative
Université
Club (AACUC)**

Entraide Universitaire Française

Membres du conseil d'administration

Nom	Fonction au sein de l'EUF	Profession actuelle ou antérieure
Hervé HAMON	Président	Maître de conférences honoraire en sciences économiques - Université Paris-Dauphine
Jean-Marie SCHWARTZ	Vice-président	Délégué scientifique à l'évaluation stratégique de l'INSU (Institut National des Sciences de l'Univers). CNRS (en retraite)
Michel ARMATTE	Secrétaire général	Maître de conférences honoraire en mathématiques Université Paris-Dauphine
Annie JACOB	Secrétaire général adjoint	Professeur émérite en sociologie Université Paris10
Marc SAINT-FERDINAND	Trésorier	Juge au Tribunal de commerce de Nanterre Expert-comptable, Commissaire aux comptes
Jean-Paul THEULIER	Trésorier adjoint	Maître de conférences honoraire en gestion Université Paris-Dauphine
Arzuman AGBABA	Administrateur	Architecte – ancien boursier de l'EUF
Monique KIEFFER	Administrateur	Présidente d'honneur de la Fondation Entraide Hostater
Catherine RATIER	Administrateur	Directrice d'organisme de formation
Claire-Lise CHEVALLEY	Administrateur	Professeur d'anglais de spécialité pour étudiants en médecine à l'Université Paris 12 (en retraite)
Michèle SAINT FERDINAND	Administrateur	Responsable administrative et financière du service de formation continue de l'Université Paris-Dauphine (en retraite)

Commissariat aux comptes

Cabinet BDO

Service des bourses de l'EUF

Patricia MARCHESE
Monique CISSE
Karine SAUNIER

Assemblée Générale du 27 juin 2019

Table des matières

1 – EUF : synthèse du procès-verbal	3
2 – Préambule - L’EUF, au service des étudiants réfugiés	4
3 – EUF : le rapport moral	6
3.1 - Bilan de fonctionnement de la rentrée universitaire 2018-2019	6
3.1.a - Les demandes de bourses ou d’aide	6
3.1.b - Les décisions de la commission	7
3.1.c - Les principales activités du service des bourses	8
3.1.d - Les activités d’accompagnement et de soutien menées par les bénévoles	8
3.2 Les résultats obtenus	9
3.3 Le profil des bénéficiaires 2018-2019	10
3.3.a - Les nationalités des étudiants	11
3.3.b - Le nombre d’années de bourse	12
3.3.c - Les études poursuivies.....	12
3.3.d - Les académies	13
4. PROGRAMME D’ACTIVITES 2019-2020	14
4.1 L’environnement politique et social	14
4.2 L’environnement financier	14
5. Rapport financier sur l’exercice 2018.....	15
1. Bilan, analyse des principaux postes.....	15
2. Analyse du compte d’exploitation	15
5.1 Budget prévisionnel de l’association – exercice 2019	17
Les réfugiés en 2018 : statistiques et législation	18
Annexe statistique	26
Annexe 1 - Les résultats de validation entre 2003 et 2018	27
Annexe 2 – Zoom sur l’année universitaire 2017-2018 : résultats et diplômes obtenus	29
Annexe 3 – 2002/2019 : les décisions de la commission des bourses.....	32
Annexe 4 - Les étudiants qui présentent une demande d’aide à l’EUF	34
(dossiers 2018/2019).....	34
Annexe 5 - 2018/2019 : origine géographique des 127 étudiants aidés.....	36
Annexe 6 - 2018/2019 : nombre d’années d’aide par étudiant.....	37
Annexe 7 - 2018/2019 : les orientations universitaires des boursiers	38
7.1 - Selon le diplôme préparé	38
7.2 - Selon les disciplines étudiées	39
7.3 – Selon le type d’établissement fréquenté	40
7.4 – Selon l’académie d’origine.....	43

1 – EUF : synthèse du procès-verbal

Assemblée générale de l'Entraide Universitaire Française du 27 juin 2019

• **Pouvoirs** donnés par les membres absents :

André Encrevé	donne pouvoir à Hervé Hamon
Jean-Pierre Coudour	donne pouvoir à Hervé Hamon
Eva Touaty	donne pouvoir à Claire-Lise Chevalley
Vida Samei	donne pouvoir à Marie-Jo Descolonges
Monique Rouillé Boireau	donne pouvoir à Michel Armatte
Xénia Pascalis	donne pouvoir à Jean-Marie Schwartz
Sylviane Durrande	donne pouvoir à Hervé Hamon
Davy Dusabyinema	donne pouvoir à Jean-Paul Theulier
Catherine Ratier	donne pouvoir à Jean-Paul Theulier
Annie Vinokur	donne pouvoir à Annie Jacob
Marie-Paule Caire	donne pouvoir à Annie Jacob

• **Votes** devant être émis par les membres présents et représentés :

- ✓ Rapport moral 2018 **adopté à l'unanimité**
- ✓ Programme d'activités 2019-2020 **adopté à l'unanimité**
- ✓ Rapport financier et affectation du résultat 2018 **adopté à l'unanimité**
- ✓ Quitus aux administrateurs pour la gestion 2018 **adopté à l'unanimité**
- ✓ Budget 2019 **adopté à l'unanimité**
- ✓ Fixation du montant des cotisations 2019 : **adopté à l'unanimité**
 - cotisation membre actif : 30 €
 - cotisation membre étudiant : 20 €
 - cotisation membre de soutien : 75 €
 - cotisation personne morale : 750 €
- ✓ Renouvellement partiel du conseil d'administration : **adopté à l'unanimité**
(membres réélus pour deux ans)
 - Jean-Marie Schwartz
 - Michel Armatte
 - Catherine Ratier
 - Jean-Paul Theulier
 - Michèle Saint-Ferdinand
 - Marc Saint-Ferdinand
- ✓ Agrément de nouvelles adhésions : **adopté à l'unanimité**
Songuida Soro **adopté à l'unanimité**
El Bechir Sow **adopté à l'unanimité**
- ✓ Questions diverses :
 - date du prochain « Pot des étudiants » : le vendredi 5 juillet 2019

L'ordre du jour étant épuisé, le président clôt la séance.

Intervention : « Les réfugiés 2018 : statistiques et législation » - À partir du rapport d'activités 2018 de l'OFPPA, quelques données et commentaires sur les réfugiés en France, par Marie-Jo Descolonges.

2 – Préambule - L'EUUF, au service des étudiants réfugiés

Sa mission

L'Entraide universitaire française vient en **aide aux étudiants réfugiés dans un but d'insertion professionnelle par les études**. Leur demande est recevable quels que soient leur pays d'origine et les motifs de leur exil (politique, religieux, ethnique, etc.). Accueillir un étudiant réfugié en France et l'aider à s'insérer au mieux dans l'université, puis dans la société est le devoir d'un État démocratique, respectueux des droits de l'homme.

Les étudiants figurent parmi les premières victimes de tous les régimes totalitaires

Missionnée et subventionnée par le ministère ayant en charge les réfugiés (successivement Affaires étrangères, Intégration, Affaires sociales, Emploi, Immigration, et actuellement Intérieur), l'EUUF emploie ses fonds pour distribuer, via une commission d'universitaires et de professionnels, **des bourses et des aides** spéciales aux réfugiés statutaires ou bénéficiaires de la protection subsidiaire. Depuis 2010, elle reçoit également des subventions européennes.

Depuis 1943, l'EUUF a attribué 16 083 bourses ou aides à des étudiants étrangers réfugiés venant de plus de 120 pays.

Son action ne se réduit pas à ce service. L'association s'efforce de le compléter par **des aides** à la maîtrise de la langue française, à l'accompagnement pédagogique, à l'orientation, à l'équipement. Ce véritable réseau de solidarité universitaire est un gage de réussite et d'intégration.

Sur les 15 dernières années universitaires, plus des trois quarts des 2115 étudiants aidés réussissent leur projet d'étude.

Ses origines

L'action de l'EUUF s'inscrit dans la continuité d'une longue histoire, qui a traversé tout le XX^e siècle et mobilisé nombre d'universitaires et responsables de mouvements étudiants autour des mêmes idéaux dont nos archives portent la trace. Dès la fin de la Première Guerre mondiale, un premier Comité français de l'Entraide universitaire internationale s'est ainsi constitué sur une base interconfessionnelle pour accueillir des réfugiés russes.

1. Les intellectuels ont une responsabilité vis-à-vis de la société

2. L'université doit être un lieu où « la recherche sincère et désintéressée de la vérité » conduit à la fraternité et à la solidarité internationale. * Charte de l'Entraide de 1945*

C'est en 1933, avec l'afflux des réfugiés venus d'Allemagne, qu'est vraiment née l'EUF. Après-guerre, les grandes vagues de réfugiés ont correspondu aux principaux conflits mondiaux et au maintien de certains régimes totalitaires. Jusqu'en 1977, l'EUF offrait l'unique aide matérielle permettant aux étudiants réfugiés de reprendre ou poursuivre leurs études. À partir de cette date, le gouvernement leur attribue des bourses au même titre que les étudiants français, mais dans des conditions d'âge (moins de 26 ans) et de réussite trop sévères pour une population parfois traumatisée par des événements qui l'ont coupée du milieu universitaire.

La mobilisation des universitaires est restée intacte et nos activités n'ont cessé de progresser, en s'appuyant notamment sur le réseau des CROUS (Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires).

Ses fondateurs

Ses premiers animateurs furent des intellectuels très engagés dans le rayonnement international de la culture française : Paul Mantoux, historien déjà célèbre, venait de créer l'Institut des hautes études internationales de Genève ; Jean Thomas devenait en 1946 directeur général adjoint de l'Unesco naissante ; Jacques de Bourbon Busset, jeune normalien, s'appêtait à suivre la tradition française du diplomate écrivain, etc. Tous se voulaient solidaires des intellectuels réfugiés, parmi lesquels, par exemple, l'écrivain et philosophe allemand Walter Benjamin, qui ne put échapper à une mort tragique pendant la guerre.

À l'issue de la Seconde Guerre mondiale, l'EUF élargit son assise, en institutionnalisant la représentation des organisations étudiantes (dont l'Unef, puis la Mnef), en organisant l'équilibre des grandes sensibilités religieuses de l'époque (protestante, catholique, juive), et en diversifiant encore les profils de ses universitaires et intellectuels : on y remarque par exemple la présence de René Courtin (professeur d'économie et cofondateur du journal *Le Monde* avec Hubert Beuve-Mery), Pierre Aimé Touchard (futur administrateur de la Comédie française) et André Magnier (futur doyen de l'inspection générale des mathématiques).

Cet élargissement permit de faire face aux grands flux de réfugiés de l'Après-guerre et de la charnière des années 1940-1950 (plus de 600 boursiers en 1950-1951), mais aussi d'offrir des prestations de santé à des étudiants sortis éprouvés du conflit¹.

Par la suite, la présence des mouvements étudiants s'est étioyée, au fur et à mesure que leur importance déclinait dans un champ universitaire devenu plus éclaté. Il en fut de même pour la référence aux sensibilités religieuses.

¹ De nombreux étudiants français ou étrangers réfugiés ont séjourné à la montagne dans des chalets animés par l'EUF.

3 – EUF : le rapport moral

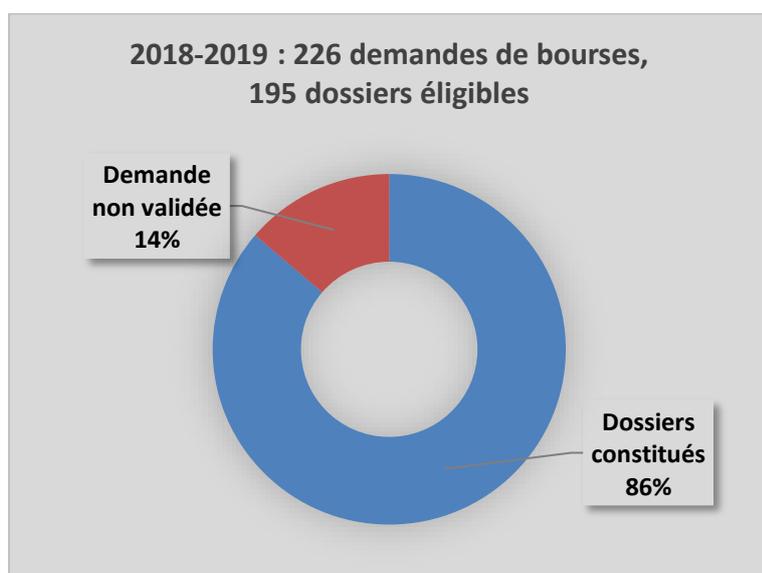
Présidé par : *Jean-Marie SCHWARTZ, vice-président*
Présenté par :
Hervé HAMON, président de l'EUF
Patricia MARCHESE, responsable du service des bourses

3.1 - Bilan de fonctionnement de la rentrée universitaire 2018-2019

→ *Se reporter à l'annexe 4*

3.1.a - Les demandes de bourses ou d'aide

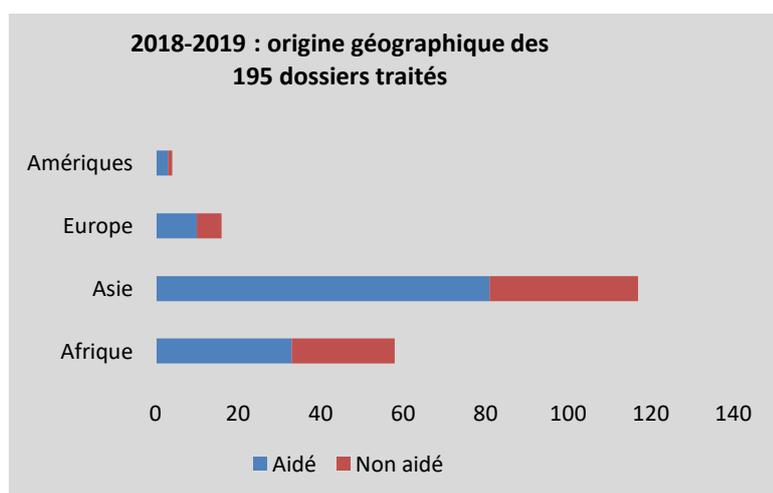
- Pour l'année 2018-2019, l'EUF a reçu **226 demandes** de bourse ou d'aide (au 31 mai 2019).



Elle a au final constitué **195 dossiers** de demande de bourse ou d'aide (dont 87 demandes de FLE) à instruire.

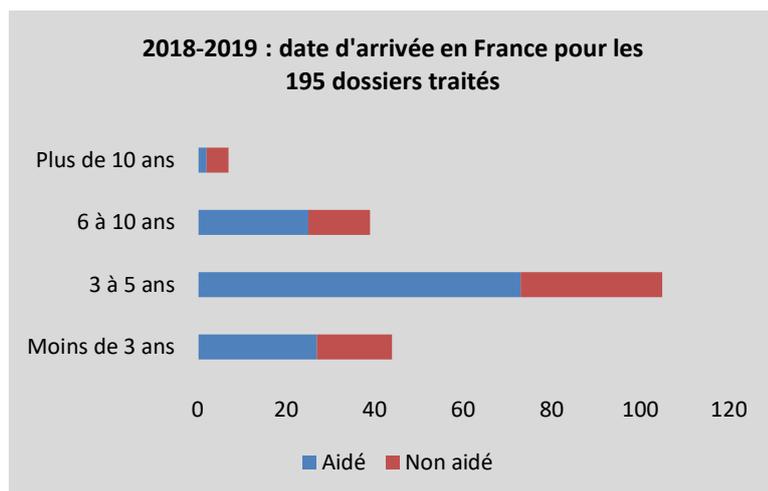
31 demandes n'ont pas donné lieu à la constitution de dossiers pour différentes raisons : réfugiés ne remplissant pas les critères d'attribution de bourse de notre association, ou ayant un niveau trop faible en français, ou se présentant dans nos locaux après la fin des commissions (demandes tardives) ...

- Tous les dossiers traités concernent des étudiants **réfugiés, apatrides ou bénéficiaires de la protection subsidiaire**.



En lien avec le contexte géopolitique, la majorité des demandeurs (60 %) est originaire d'Asie. Cette proportion est encore plus forte chez les demandeurs qui obtiennent une aide (63%).

- La moitié des demandes (54 %) concerne des étudiants arrivés en France depuis 3 à 5 ans.



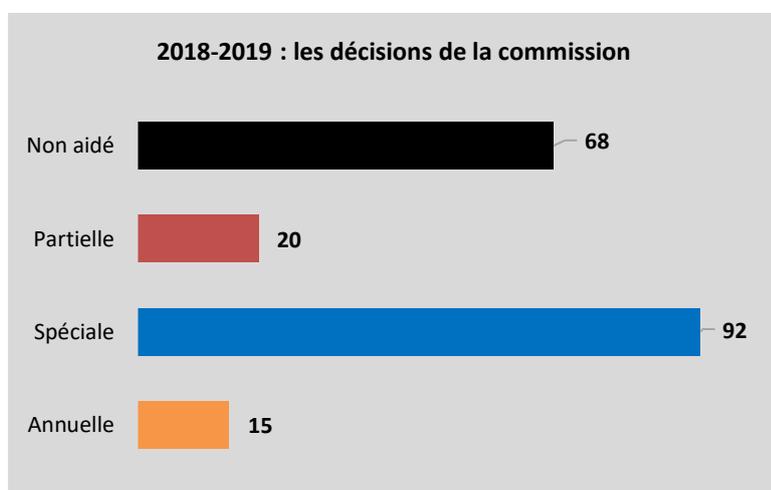
De même que la moitié des demandes (52 % contre 49 % l'an dernier) proviennent de la Région Ile-de-France.

73 % des dossiers sont des premières demandes (contre 70 % l'an dernier).

3.1.b - Les décisions de la commission

➔ *Se reporter à l'annexe 3*

- Les membres de la commission des bourses ont en charge l'instruction des dossiers de demande.



Pour 2018-2019, ils ont examiné les **195** dossiers éligibles.

Au vu des projets présentés et des fonds disponibles, ils ont attribué **127** bourses (annuelles ou partielles) et aides financières spéciales lors des différents temps de commission.

- Deux commissions se sont tenues fin juillet 2018 pour étudier les demandes de prise en charge des **cours de français** (FLE). Ces commissions sont organisées avant la rentrée car les cours commencent début septembre (voire fin août) et certaines écoles n'autorisent pas les étudiants à démarrer leur cursus sans avoir reçu le paiement ou la lettre d'attribution qui stipule que l'EUF paiera ces cours.
- Quatre commissions se sont tenues de septembre à novembre 2018 pour **étudier les autres demandes**. En général, la commission étudie les demandes de « renouvellement sur succès » en septembre.

Sur les **127² étudiants réfugiés acceptés** :

- **35** ont bénéficié d'une bourse (annuelle ou partielle) : fonds du Ministère de l'intérieur, fonds EUF-FEH, fonds MVT,
- **80** ont bénéficié d'une aide pour les frais de formation (45 FLE + 35 autres) : fonds FAMI,
- **60** ont bénéficié d'une aide pour le paiement du loyer : fonds FAMI ou AACUC,
- **10** ont bénéficié d'une aide pour l'achat de livres ou matériel : fonds FAMI.

3.1.c - Les principales activités du service des bourses

Trois salariées accueillent et orientent tout au long de l'année, le public qui se présente dans les bureaux de l'EUF. Les mardi, jeudi, et vendredi, trois jours par semaine sont ainsi consacrés à l'accueil.

Les **primo demandeurs de bourse sont informés** sur les études, les établissements, les autres possibilités de bourses ou aides ; si nécessaire, ils sont mis en relation avec d'autres étudiants (anciens ou actuels boursiers), ou avec des enseignants de notre réseau.

Entre juin et janvier, le service a constitué les dossiers de demande de bourse, avec la précieuse aide des services sociaux des CROUS pour les étudiants de province.

Entre juillet et décembre, les **commissions des bourses ont été préparées** et organisées.

Entre septembre et juin, le service s'**occupe du paiement** des aides financières spéciales, du paiement mensuel des bourses et du suivi. Les boursiers de la région parisienne viennent en principe retirer leur aide ou bourse avant le 15 du mois. C'est le moment de faire le point sur les études, les difficultés rencontrées... Et d'essayer, dans la mesure de nos possibilités, de leur apporter une aide : mise en relation avec d'autres boursiers ou des enseignants, prêt d'ouvrages pour le français ou la préparation des concours, recherche d'ordinateurs, mise en place des cours de soutien ...

Entre mai et décembre 2018, **l'enquête annuelle sur le devenir des anciens boursiers** a été effectuée par mail ou téléphone. Depuis juin 2019, le service contacte régulièrement les boursiers de l'année pour leur demander les résultats, relevés de notes, copies des diplômes obtenus... (se référer à l'annexe statistique).

Début juillet 2019, une **rencontre de nos boursiers** de l'année, appelée « Pot des étudiants », sera organisée dans nos locaux.

3.1.d - Les activités d'accompagnement et de soutien menées par les bénévoles

Comme tous les ans, les bénévoles donnent des cours hebdomadaires dans nos locaux. Nous disposons en effet de deux salles d'études, d'un certain nombre d'ouvrages à emprunter, d'un ordinateur avec accès internet et d'une imprimante à l'usage des étudiants.

De septembre 2018 à fin juin 2019, pendant 38 semaines, 4 enseignants bénévoles ont accueilli 12 boursiers et assuré 208 heures **de cours de soutien** de FLE.

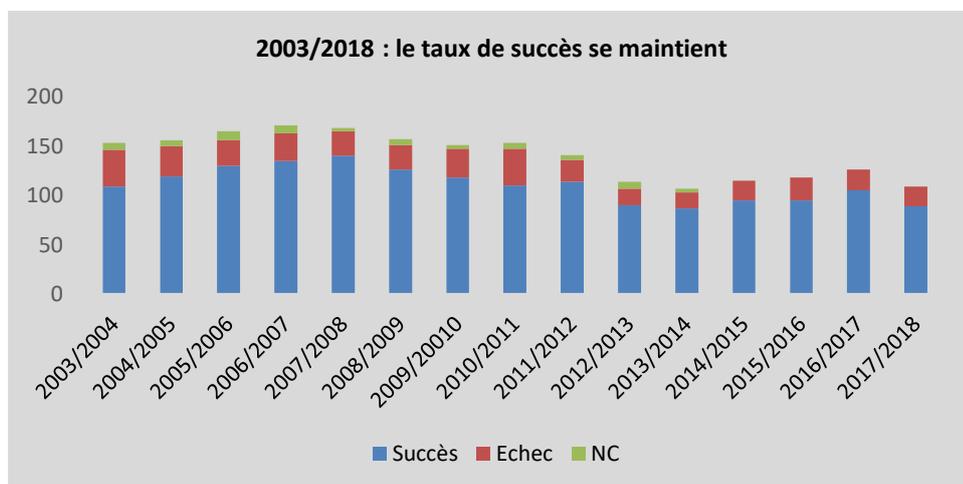
² Le total est supérieur à 127 car un même étudiant a pu bénéficier de plusieurs aides.

3.2 Les résultats obtenus

→ [Se reporter à l'annexe 1](#)

L'analyse du parcours des boursiers des années précédentes permet d'insister sur l'importance de l'aide de l'EUF pour aider les étudiants réfugiés à aller au bout d'un projet d'études. Malgré des situations personnelles parfois compliquées, les résultats aux examens et les diplômes obtenus sont le reflet de la volonté de réussite de nos bénéficiaires.

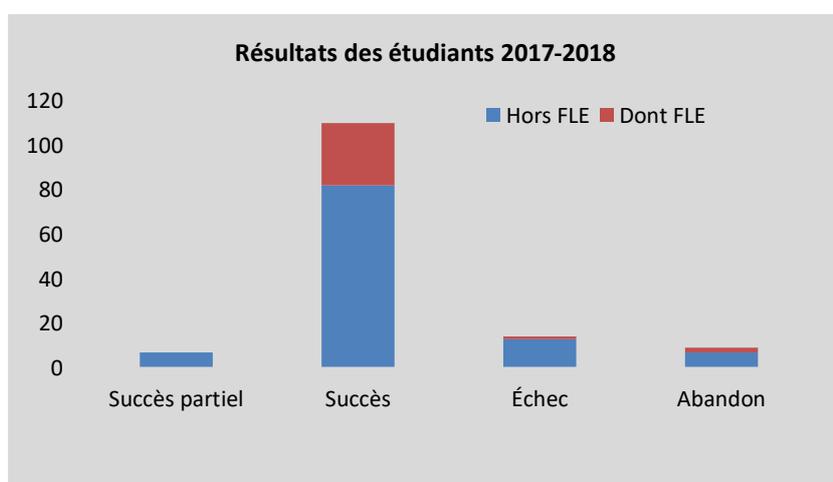
• **Sur 15 ans** d'aide aux réfugiés, la majorité des bénéficiaires suivent leurs études avec succès : selon les années, **71 % à plus de 80 %** des étudiants réussissent leur année partiellement ou complètement.



En **2017-2018**,
89 étudiants (81,6 %)
ont réussi leur année.

• En **2017-2018**, l'EUF a aidé **109 étudiants réfugiés**. Cette année-là, la moitié d'entre eux a obtenu un diplôme dans des disciplines variées.

→ [Se reporter à l'annexe 2](#)



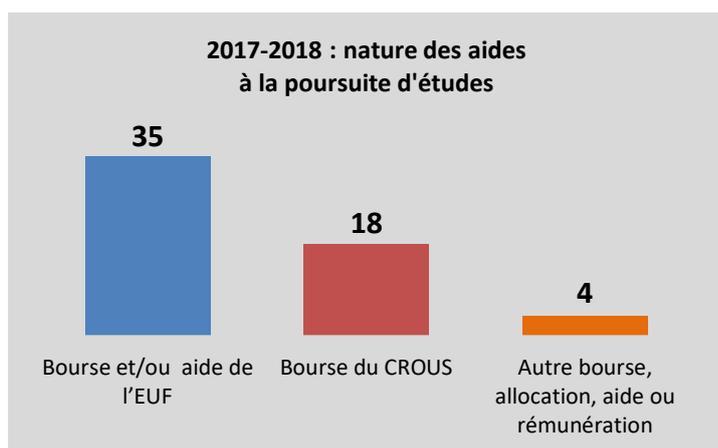
Sur les 109 étudiants,
82 ont réussi complètement leur
année universitaire ou leur
formation (dont 28 FLE)

56 diplômes ont été obtenus,
dont 29 diplômes en FLE
et 27 diplômes sur d'autres cursus
dont 15 masters (voir la liste
fournie dans l'annexe 2).

Il est toujours très gratifiant de parcourir la liste des diplômes obtenus par nos boursiers : diplôme d'ingénieur, d'architecte, d'infirmier, d'éducateur spécialisé, master en informatique, en génie civile, licence en électronique ...

C'est souvent le **résultat de plusieurs années d'aide**. Deux exemples parmi d'autres : ces deux diplômes d'ingénieur obtenus par ces frères srilankais, après 5 années d'études supérieures, que nous avons accompagnés tout au long de leur cursus !

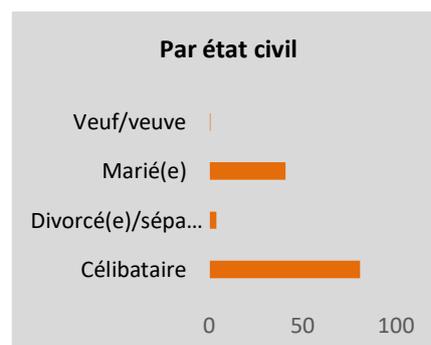
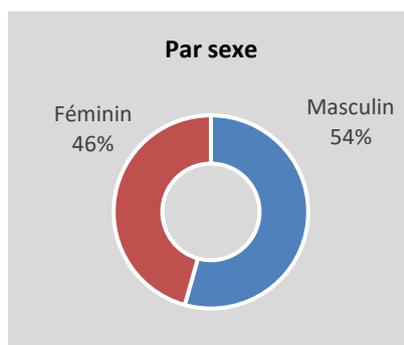
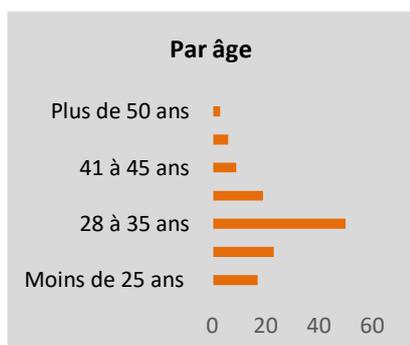
- Sur les 109 étudiants aidés, 57 poursuivent des études grâce à différentes aides, 52 ne poursuivent plus d'études, le plus souvent parce qu'ils sont arrivés au bout de leur parcours de formation.



3.3 Le profil des bénéficiaires 2018-2019

➔ *Se reporter à l'annexe 4*

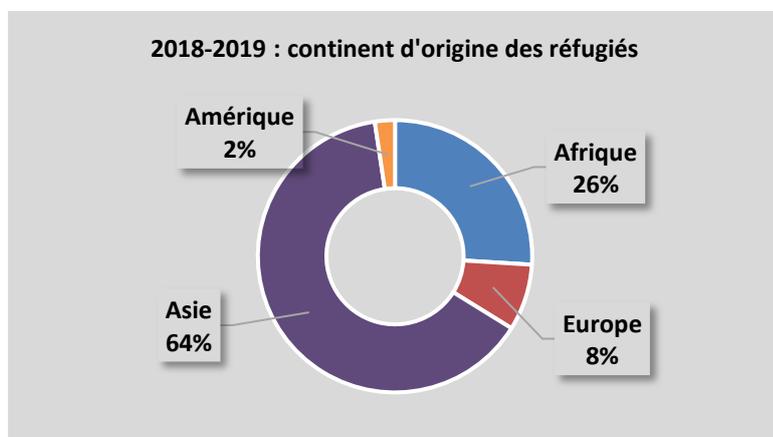
- **Les bénéficiaires** : sur les 127 réfugiés acceptés, 39 % ont entre 28 et 35 ans, 54 % sont des hommes, et 64 % sont célibataires. La moitié d'entre eux (57 %) sont arrivés en France depuis 3 à 5, près d'un tiers depuis moins de 3 ans (21 %).



3.3.a - Les nationalités des étudiants

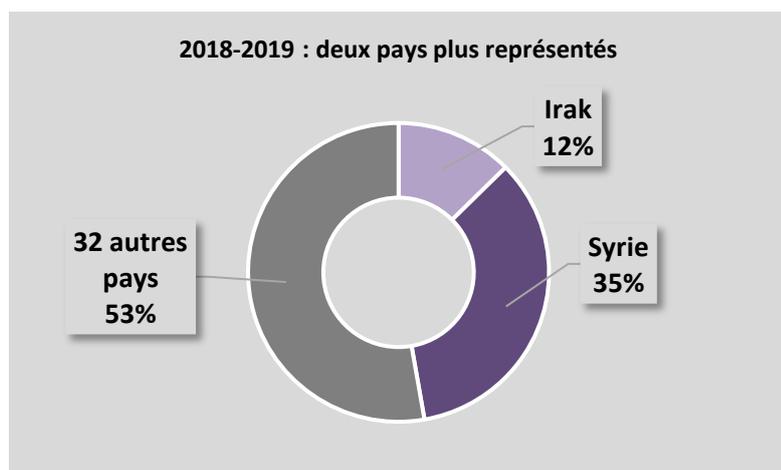
→ *Se reporter à l'annexe 5*

• L'origine géographique des étudiants aidés par l'EUF varie dans le temps : il s'agissait initialement surtout de l'Est, puis de l'Asie du Sud-Est et de l'Amérique latine, plus récemment de l'Afrique et de l'Asie occidentale. Elle est le reflet de l'évolution géopolitique mondiale (pour plus de précisions sur la situation actuelle se reporter à l'analyse des chiffres du Haut-Commissariat aux Réfugiés en fin de document).



En 2018-2019, les boursiers sont originaires de quatre continents, avec une nette dominante de l'Asie (81 étudiants), suivie par l'Afrique (33 étudiants), puis l'Europe (10 étudiants) et l'Amérique (3 étudiants).

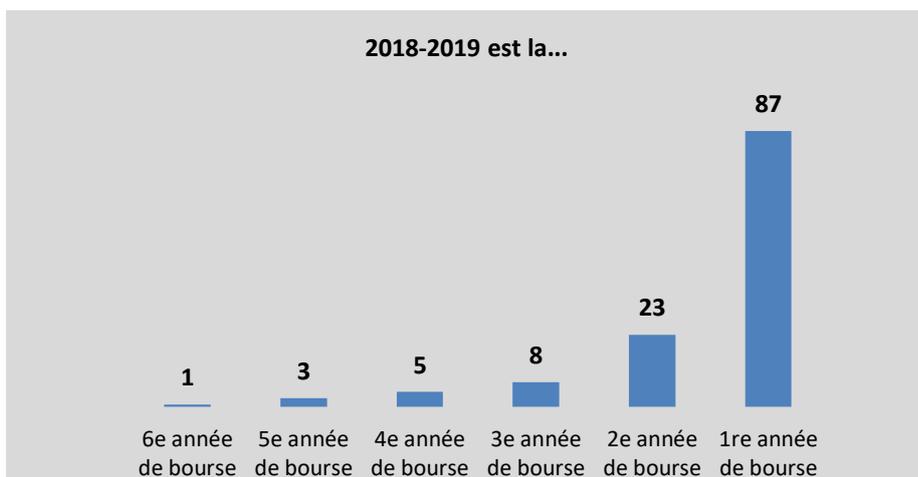
• Les étudiants sont issus de **32** pays différents (25 en 2017-2018), avec une part prépondérante de la **Syrie** (44 boursiers), et de **l'Irak** (16 boursiers).



3.3.b - Le nombre d'années de bourse

→ *Se reporter à l'annexe 6*

- Seule une minorité des étudiants sont aidés depuis plusieurs années.



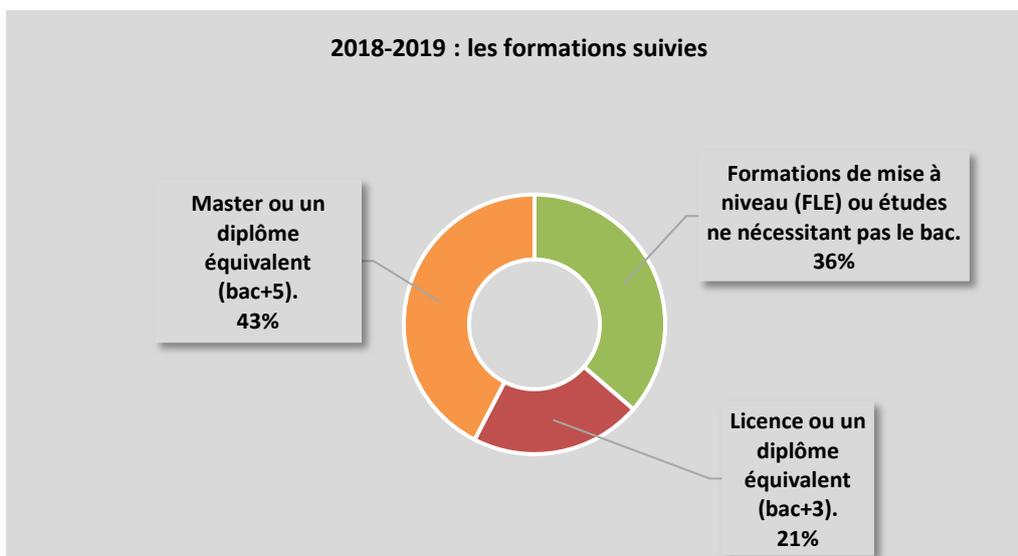
Sur les 127 étudiants, la majorité (86 %) sont aidés pour 1 ou 2 ans. Une des raisons tient à la durée courte des formations suivies ; l'autre au système de fonctionnement des bourses, des aides (durée des démarches administratives...) L'EUJ continue cependant de soutenir sur la durée 14 % des étudiants

Souvent, l'association aide financièrement les étudiants au démarrage de leurs études. En cours de cursus, ces derniers parviennent à « récupérer » la bourse du CROUS ou, avec l'aide de nos services, à obtenir des aides ou rémunérations du droit commun.

3.3.c - Les études poursuivies

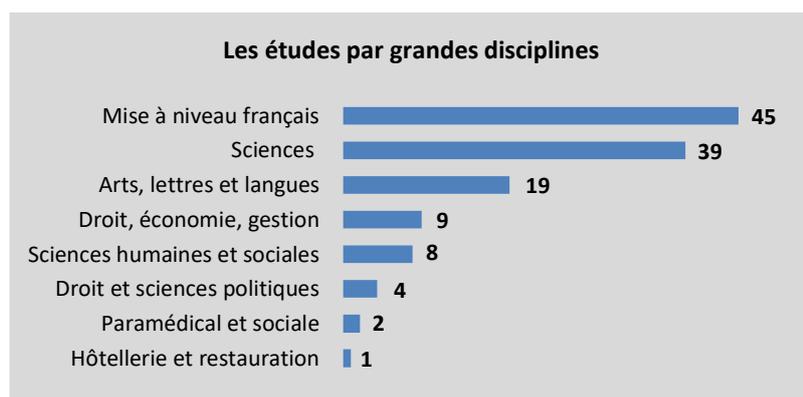
→ *Se reporter à l'annexe 7*

- Bien qu'un peu moins diversifié que les années précédentes, le panorama des diplômes préparés et des disciplines étudiées reste très large.



Outre les formations linguistiques, BTS (4 %), licences (15 %) et masters (35 %) sont parmi les diplômes les plus préparés.

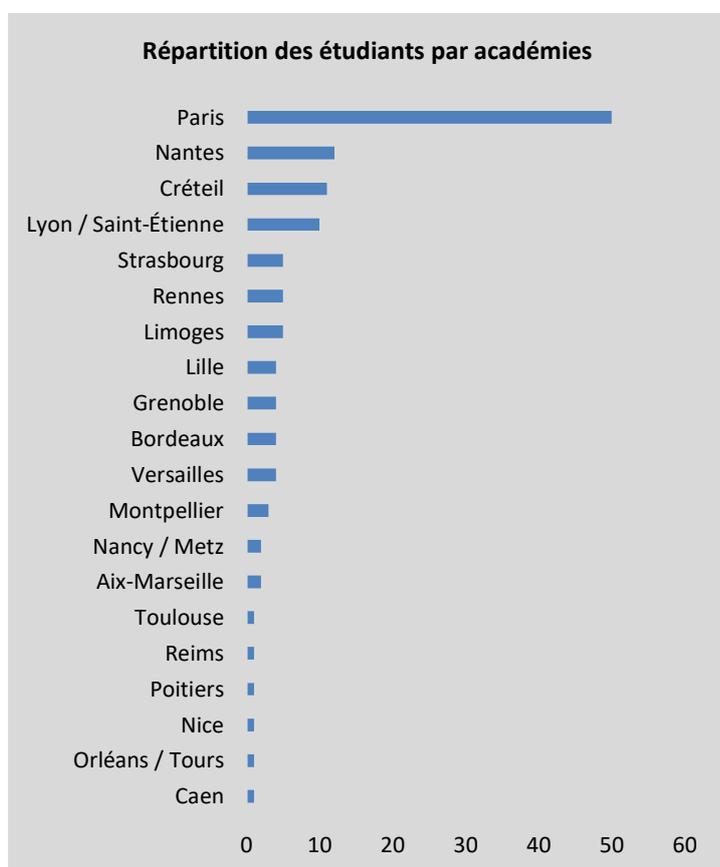
67 % de ces boursiers suivent leurs études dans une université ou un institut universitaire, un chiffre à la hausse sur 5 ans (41 % en 2012-2013). Voir la liste des universités concernées en annexe 7.3.



Au-delà des orientations par grands types de diplôme, la variété des disciplines choisies est le reflet des multiples projets professionnels des étudiants : ingénierie, informatique, architecture, comptabilité, géographie, pharmacie, gestion...

3.3.d - Les académies

- **51 %** de nos boursiers étudient dans les trois académies d'Ile-de-France (contre 45 % l'an dernier).



Les académies de Nantes (9 %) et Lyon (8 %) sont celles qui regroupent ensuite le plus de nos boursiers.

4. PROGRAMME D'ACTIVITES 2019-2020

Présenté par :
Hervé HAMON, président de l'EUF

Les perspectives et le programme d'action de l'EUF pour l'année et les années à venir sont en partie déterminés par les mutations de son environnement, qui sont de deux ordres.

4.1 L'environnement politique et social

Il existe désormais une *Stratégie nationale pour l'accueil et l'intégration des personnes réfugiées*.

Présentée en juin 2018, elle a notamment donné lieu à la création d'une Délégation interministérielle à l'accueil et à l'intégration des réfugiés -la DIAIR ; mais surtout elle traduit la volonté de mettre en œuvre une politique publique du refuge, reposant sur la coordination des acteurs concernés (institutionnels et de terrain) et visant à améliorer les conditions de vie concrètes des réfugiés. C'est ainsi, par exemple, que les bénéficiaires de la protection subsidiaire sont devenus éligibles aux bourses du CROUS dès l'attribution de la protection.

Sur le même registre, on observe une mobilisation accrue des universités et des associations étudiantes en direction des étudiants réfugiés, se traduisant par des initiatives très variées ; en même temps que des associations créées sous la forme de start up sociales (Singa en 2012, Wintergreat en 2015) proposent aux réfugiés de nouvelles voies d'accès à la formation.

Face à ces évolutions positives, **l'Entraide**, dont l'activité historique consistait à attribuer des bourses d'études en s'assurant de la bonne orientation des étudiants, a **diversifié ses modes d'intervention, avec le souci croissant de contribuer à l'employabilité** : aides à l'apprentissage du français, au paiement des frais d'inscription dans les écoles payantes, au logement, aux stages, à la mobilité internationale, etc ; au total, ce sont des solutions très individualisées, construites sur mesure, qui sont apportées aux problèmes des étudiants.

Il importe de poursuivre dans cette voie et de travailler sur le positionnement à long terme de l'offre de l'EUF, en s'appuyant notamment sur un « état des lieux » de ce qu'est devenue l'aide aux étudiants réfugiés en France aujourd'hui.

Par ailleurs, d'un point de vue plus immédiat, le site de l'Entraide, qui a vieilli, a besoin d'être revu ; des démarches ont déjà été entreprises dans ce sens.

4.2 L'environnement financier

Comme cela nous a été annoncé il y a un certain temps, il n'y aura pas de financement européen en 2020, les crédits du FAMI prévus dans le cadre financier pluri annuel (CFP) 2014-2020 ayant été épuisés. Cela ne devrait pas créer de crise de trésorerie majeure en 2020, compte tenu notamment des retards accumulés dans les versements de subventions. Par contre, il faut s'attendre à des négociations très difficiles pour le CFP 2021-27.

Les conseils d'administration de l'année à venir auront donc à anticiper les risques associés à cette situation.

5. Rapport financier sur l'exercice 2018

Présenté par :
Marc SAINT-FERDINAND, trésorier

Nous enregistrons cette année, un résultat positif de 267 571,84 €. Ce résultat s'explique, en majeure partie, par la reprise d'une provision pour risque d'un montant de 225 000 €, correspondant au montant de la subvention FAMI, qui avait été comptabilisée en produit mais non perçue.

Afin de conserver un comparatif de résultat excluant les éléments provisionnels, le résultat corrigé de l'exercice s'établirait à hauteur de : 267 571,84 € - 225 000 € = 42 571,84 € contre 60 233,95 € l'an passé.

1. Bilan, analyse des principaux postes

- **Sommes à recevoir pour un montant total de 450 000 € :**

Ce compte regroupe les subventions FAMI non reçues à ce jour pour les années :

- 2015-2016 pour un montant de 225 000 €
- 2017 pour un montant de 112 500 €
- 2018 pour un montant de 112 500 €

- **Fonds dédiés sur autre ressources pour un montant de 125 909,90 € :**

Ce compte regroupe les subventions AACUC, MVT non apurées en 2018 et FAMI touchée en 2018 et disponible pour 2019, à savoir :

- La subvention AACUC de 60 000 €, reçue fin 2016, a été dépensée à hauteur de 30 061,19 € en 2017 et de 18 021,91 € en 2018, il reste donc la somme de 11 909,90 € disponible en 2019.
- La subvention MVT (fonds syriens) d'un montant de 24 500 € a été soldée en 2017 et en 2018, le nouveau solde restant disponible à la fin de l'exercice 2018 est de 1 500 €.
- La subvention triennale FAMI reste disponible à hauteur de de 112 500 € pour 2019.

- **Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit pour un montant de 386,35 € :**

Il s'agit de chèques émis en décembre 2018 pour un montant de 375,70 € et non débités par la banque au 31 décembre ainsi que des intérêts à payer pour 10,65 €.

- **Produits constatés d'avance pour un montant de 6 874,67 € :**

Il s'agit du montant correspondant à l'avance faite par la Fondation Entraide Hostater.

2. Analyse du compte d'exploitation

En ce qui concerne les charges

- **Frais de personnel**

On constate cette année une relative stabilité de la masse salariale à hauteur de 116 317 € contre 113 525 € l'année précédente et cela compte tenu d'une régularisation des cotisations de retraite de l'ordre de 6 000 €.

- **Honoraires**

Le poste honoraires a connu une progression de près de 110 % en cinq ans. Ils figuraient au budget pour un montant de 15 000 € et s'établissent à hauteur de 19 914,20 € contre 13 713,70 €, en hausse de 45 % par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse est due principalement à une l'intervention FAMI qui a fait l'objet d'une provision

- **Location du siège**

Son montant reste stable à hauteur de 24 000 € pour un budget de 24 000 €

- **Charges d'exploitation**

Leur montant de 505 789,38 € comparé aux 723 763,92 € de l'exercice précédent s'explique par la provision de 225 000 € relative à la demande de subvention 2017/2018 non signée à cette époque. Compte tenu du fait que le montant des charges était déjà de 500 000 € en 2016, on peut conclure à une stabilité des charges d'exploitation.

En 2018, le montant des bourses et aides financières accordées aux réfugiés a très légèrement diminué de moins de 1 % pour se situer à hauteur de 312 714,60 € contre 315 142,00 € en 2017 (budget : 335 900 €). Rappelons que le montant de 2016 était de 297 587,04 €,

En ce qui concerne les produits

Les subventions d'exploitation hors bénévolat sont cette année de 610 835 € soit une hausse de 104 870 € par rapport à l'année 2017 (505 965 €). Cette augmentation est essentiellement due à la subvention triennale FAMI qui augmente de 112 500 € pour se situer à un niveau de 337 500 €. Le montant de subventions qui avait été budgété était de 479 541 €.

A la suite de l'affectation du résultat de 2018, les fonds associatifs se situeront au niveau de 628 457,70 € contre 360 885,86 € en 2017.

Nous avons toujours des retards importants sur les soldes des subventions FAMI, ce qui génère en fin de période des tensions de trésorerie qui sont résolues en partie par les avances faites par la Fondation Entraide Hostater.

Résolution proposée à l'Assemblée Générale

Il est proposé d'affecter le résultat 2018, d'un montant de 267 571,84 €, en report à nouveau.

5.1 Budget prévisionnel de l'association - exercice 2019

CHARGES		MONTANT	PRODUITS		MONTANT
CHARGES DIRECTES			RESSOURCES DIRECTES		
60-Achats		2 500	70- Prestations de services		
Prestations de services					
Achat de matière et fournitures			74- Subventions d'exploitation		467 541
Autres fournitures		2 500	Etat		
61- Services extérieurs		26 950	. Ministère de l'Intérieur		64 541
Location Siège		24 000	. Ministère de l'Intérieur (contrepartie FAMI)		75 000
Locations et maintenance		1 600			
Entretien - divers		450	Fonds européens		
Assurance		200	. FAMI		225 000
Documentation		700	Aides privées		
62- Autres services extérieurs		27 300	. Fondation Entraide Hostater		100 000
Rémunérations intermédiaires et honoraires		20 000			
Publicité, publications, imprimés		1 500	. AACUC (voir plus bas)		
Déplacements, missions, réceptions		1 900	. MVT		3 000
Services bancaires, autres		500			
Autres : affranchissement, téléphone, internet		3 400	75-Autres produits de gestion courante		911
63- Impôts et taxes		600	dont cotisations, dons manuels ou legs		911
Impôts et taxes sur rémunération		0			
Autres impôts et taxes : formation professionnelle continue		600	76- Produits financiers		300
64- Charges de personnel		122 200			
Rémunération de personnel		83 200	78 - Reprises sur amortissements et provisions (AACUC et MVT)		19 528
Charges sociales		35 000			
Autres charges de personnel		4 000			
65-Autres charges		308 180			
Bourses réfugiés		103 000			
Aides financières réfugiés		174 000			
Aides logement réfugiés		18 028			
Autres bourses et aides accordées aux réfugiés		9 500			
Divers		3 652			
66 - Charges financières					
67 - Charges exceptionnelles		500			
68 - Dotation aux amortissements et provisions		50			
CHARGES INDIRECTES			RESSOURCES INDIRECTES		
Charges fixes fonctionnement					
Frais financiers					
Autres					
TOTAL DES CHARGES		488 280	TOTAL DES PRODUITS		488 280
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES					
86- Emplois des contributions volontaires en nature		25 000	87-Ressources des contributions volontaires en nature		25 000
Secours en nature			Bénévolat		25 000
Mise à disposition gratuite de biens et prestations			Prestations en nature		
Personnel bénévole		25 000	Dons en nature		
TOTAL		513 280	TOTAL		513 280

Les réfugiés en 2018 : statistiques et législation

Présenté par :
par Marie-Jo DESCOLONGES

1 – Les réfugiés : qui sont-ils, où vont-ils ?

1.a – Éclairage dans le monde

Source : Haut-Commissariat aux Réfugiés

Depuis sept décennies, le HCR n'avait jamais connu une telle explosion de déracinés : **fin 2018**, le HCR estime que **71 millions de personnes étaient « déplacées »**, soit un nombre supérieur à la population française.

De ces personnes déplacées, **près de 30 millions** (réfugiés³ et demandeurs d'asile en attente) ont traversé des frontières internationales pour trouver refuge hors de leur pays d'origine.

Les enfants représentent la moitié des réfugiés du monde.

Les 2/3 des réfugiés et demandeurs d'asile viennent de 5 pays : la Syrie, l'Afghanistan, le Soudan, la Birmanie, la Somalie. La plupart d'entre eux trouvent refuge dans un pays proche de chez eux : ce sont les pays du Sud qui supportent, le plus, les déplacements de population, Turquie, Pakistan, Ouganda, Soudan.

1.b - En Europe

Source principale : site de La Cimade (la Cimade reprend les chiffres d'Eurostat)

Source secondaire : site de touteurope, site du HCR

Entre janvier et avril 2019, 15 549 personnes ont risqué leur vie pour gagner l'Europe par la mer, 427 personnes ont péri noyées⁴.

1. Diminution de la demande d'asile

En 2018, **580 800 primo-demandeurs d'asile** ont introduit une demande de protection internationale dans les États membres de l'Union Européenne, soit une baisse de 11 % par rapport à 2017.

Le plus grand nombre de demandes concerne : l'Allemagne (28 % du total), la France (19 %), la Grèce (11 %), l'Espagne (9 %).

Depuis 2015, les États membres de l'Union Européenne ne sont pas parvenus à s'entendre sur la répartition des réfugiés, le système des *hotspots* n'a pas fonctionné.

2. Principaux pays d'origine des demandeurs d'asile

Dans la continuité de 2016 et 2017, les **Syriens** sont les plus nombreux à demander une protection internationale (80 900), suivis par les **Afghans** (41 000), les **Irakiens** (39 600).

3. Les décisions prises en Allemagne, Italie, France

³ Personnes reconnues par un État, et donc, détentrices d'un titre de séjour.

⁴ Source : HCR

Les États membre de l'Union Européenne ont accordé **une protection à près de 300 000 personnes** (mineurs accompagnant inclus), **30 % sont originaires de Syrie.**

Le plus grand nombre de personnes ayant obtenu une protection a été enregistré en Allemagne (près de 140 000 personnes), suivie de l'Italie et de la France (près de 45 000)⁵.

L'Allemagne et l'Italie ont un statut dit « humanitaire », ce statut est le principal accordé en Italie.

Le taux de reconnaissance diffère beaucoup selon les nationalités. En première instance, le taux de reconnaissance au statut de réfugié ou à la Protection subsidiaire, varie de 5 % pour les Géorgiens, 8 % pour les Albanais, à 83 % pour les Erythréens, 88 % pour les Syriens.

1.c - En France

Source : rapport d'activité **2018** de l'OFPRA

• La demande d'asile

1. Augmentation de la demande d'asile

Le nombre de demandes d'asile a atteint 123 625, soit une augmentation de 22,7 % par rapport à l'année précédente.

Ce nombre inclut les réexamens, et les mineurs accompagnants en forte progression.

Si l'on s'en tient aux primo-demandeurs, hors mineurs accompagnants, ce nombre est de **92 338**⁶, contre 73 802 en 2017, soit **une évolution de 25,1 %.**

La demande concernant les mineurs isolés progresse de 591 à 742 premières demandes. Cette progression est régulière depuis 5 ans, néanmoins, « ce volume reste très en deçà du nombre de mineurs isolés pris en charge par les services de l'Aide sociale à l'enfance des Conseils départementaux »⁷.

Les mineurs accompagnants : 21 888 enfants, viennent en premier lieu d'Europe (9 850), mais aussi de Syrie (2 215 enfants).

2. Principales nationalités des primo-demandeurs de protection⁸

Les pays connaissant des situations de conflits armés continuent de représenter une part importante des premières demandes : **Afghanistan** (9 455 demandes), **Soudan** (4 151 demandes), **Syrie** (2 745 demandes) ; cependant les demandes soudanaises et syriennes sont en baisse.

Dans le même temps, en lien avec des problématiques sociétales, **les demandes guinéennes** (6 188 demandes) **et ivoiriennes** (4 701) ont augmenté.

Si les primo-demandeurs d'asile, en provenance d'**Albanie**, pays considéré comme « sûr » constituent une demande importante (5 793 personnes), leur nombre a légèrement diminué.

Par contre la demande **géorgienne** a explosée, 5 806 demandes.

Enfin, la demande **haïtienne** a diminuée de plus de 50 % (2 103 demandes), à l'inverse de la demande **bangladaise** (3 654 demandes).

Enfin, si la demande de **RDC** est à peu près stable (3 062), la demande **malienn**e a augmenté considérablement, avec 2 869 primo-demandeurs d'asile.

Bien qu'inférieures en nombre, les premières demandes de ressortissants de Russie (1 974 demandes), de Turquie (2 090 demandes), ont beaucoup augmentées.

3. Caractéristiques sociodémographiques des primo-demandeurs

Quasiment pas de changement, comparativement aux années précédentes :

⁵ Mineurs accompagnant inclus

⁶ Dont 420 demandes d'apatridie

⁷ OFPRA Rapport d'activité 2018, page 45, « Les profils de la demande par type de vulnérabilité »

⁸ Hors mineurs accompagnants

33,2 % des demandeurs sont des femmes, elles viennent d'Albanie, de Géorgie, de la Syrie, en dominante. « La part des femmes est largement majoritaire pour les situations de divorce et de veuvage »⁹.

L'âge moyen des demandeurs est d'environ 31 ans.

4. Répartition de la demande d'asile sur le territoire national

Comme ces dernières années, **l'Île de France** et les régions **Auvergne-Rhône-Alpes** et **Grand-Est** demeurent les premières régions de résidence des demandeurs d'asile, « même si on observe un léger rééquilibrage avec les autres régions. »¹⁰

La demande d'asile Outre-mer a connu une baisse de 41 %, de 6 363 à 3 755 demandeurs en 2018 ; ce, à cause d'une forte diminution en Guyane. Cependant, l'antenne de l'OFPRA dans ce département demeure composée de 10 agents et permet de garantir les droits prévus par la loi.

La demande d'asile haïtienne est très largement majoritaire dans les départements français d'Amérique (en Martinique, mais aussi en Guyane et en Guadeloupe).

Dans l'Océan indien (Mayotte et La Réunion), la demande n'excède pas 900 personnes.

5. L'arrivée de demandeurs d'asile, suite aux missions de relocalisation de l'OFPRA

En accord avec les décisions du Conseil de l'Europe, en septembre 2015, la France s'était engagée à accueillir un peu plus de 30.700 demandeurs d'asile en deux ans (durée du programme de relocalisation) en provenance d'Italie ou de Grèce.

Ce programme s'est arrêté fin 2017. « Néanmoins, une dernière mission a été menée dans ce cadre en Italie en février 2018 par l'OFPRA, dans le but de relocaliser les personnes particulièrement vulnérables ».¹¹

6. Les procédures accélérées

31,2 % des demandes ont été placées en procédure accélérée, soit un peu moins qu'en 2017.

En dominante, il s'agit des demandes de ressortissants de pays dit « d'origine sûr » : l'Albanie, la Géorgie, le Kosovo, l'Arménie, la Serbie et c'est donc l'Europe qui totalise le plus de demandes traitées en procédure accélérée (78,8 % PA/DA).

En 2018, l'OFPRA a conduit deux missions d'observation, dans ces pays dits « d'origine sûr » : en Géorgie et en Arménie.

• Les décisions sur la demande d'asile

En 2018, **33 216 personnes ont été reconnues réfugiées, ou sont bénéficiaires de la Protection subsidiaire**, à l'OFPRA ou à la CNDA.¹²

Ce nombre est supérieur au nombre de personnes reconnues réfugiées en 2017, l'OFPRA ayant pris plus de décisions, soit 122 000, mais le taux d'accord est légèrement en baisse : il est de 26,6 % à l'OFPRA, de 35,9 % au terme de la procédure devant la CNDA.

Le nombre d'accords au titre de la Protection Subsidiaire (PS) demeure quasiment à l'identique : 13 224 personnes.

⁹ OFPRA Rapport d'activité 2018, page 18.

¹⁰ OFPRA Rapport d'activité 2018, page 18.

¹¹ OFPRA Rapport d'activité 2018, page 8.

¹² Ce nombre s'élève à 46 838, mineurs accompagnants inclus.

1. Les publics particulièrement vulnérables

L'OFPRA accorde une grande attention aux publics « particulièrement vulnérables » : victimes de la traite des êtres humains, victimes de torture, mineurs non accompagnés, D.A. victimes de leur orientation sexuelle, femmes victimes de violence.

- Le taux de protection des mineurs non accompagnés est élevé et connaît une forte progression depuis 2013 : de 33 % (56,7 % en incluant les protections de la CNDA) à 67 % (72,3 % en comptant les protections de la CNDA).

391 mineurs non accompagnés ont été reconnus réfugiés en 2018 (OFPRA, en dominante, plus CNDA).

- « Les violences sexuelles sont évoquées dans les demandes d'asile de tous les pays d'origine, qu'il s'agisse d'un pays en conflit ouvert ou non. Le viol comme arme de guerre est particulièrement allégué par les femmes en provenance de l'est de la R.D.C., du Burundi, de Centrafrique, d'Irak et de Syrie. Enfin, les violences sexuelles dont les femmes ont été victimes dans les pays de transit sont également largement évoquées (Lybie, Maroc, Turquie) et peuvent avoir des conséquences sur la santé mentale et physique des demandeuses ainsi que sur leurs craintes en cas de retour dans leur pays d'origine. »¹³

Les femmes représentent 33,2 % des premières demandes ; elles représentent 41,6 % des statuts de réfugiés reconnus par l'OFPRA, 30,4 % des P.S.

- L'OFPRA a conduit 18 missions de réinstallation au Moyen-Orient et au Sahel

Ces missions sont conduites en coopération avec le HCR, dans le but de transférer des personnes « particulièrement vulnérables », enregistrées par le HCR, se trouvant dans un pays de 1^{er} accueil (le plus souvent dans un camp géré par le HCR) vers un pays tiers.

Au Moyen-Orient, dans le prolongement des missions au bénéfice des Syriens : 3 missions au Liban, une en Jordanie, 6 en Turquie.

Au Sahel : 3 missions au Tchad, afin d'entendre des personnes, en dominante de Centrafrique et du Soudan ; 5 missions au Niger, pour des personnes en dominante évacuées de Lybie par le HCR. « *Ces individus, majoritairement des très jeunes hommes seuls, faisaient face en Lybie à une grande insécurité et souvent à une extrême violence, mettant leur vie en péril* ». ¹⁴

Les personnes entendues, au cours de ces missions, sont placées sous la protection de l'État, dès leur arrivée en France et pris en charge par les associations assurant hébergement, soins, aide à l'insertion...

Environ 5 000 personnes « particulièrement vulnérables » (donc 5 000 statuts, inclus dans les 33 216 de l'année) sont arrivées en France grâce à ces missions de réinstallation.

2. Décisions et Procédures accélérées

Les Procédures accélérées génèrent un taux de protection de 11,3 %.

3. Principales nationalités admises au statut de réfugié en 2018¹⁵

- Afghanistan : 5 500 personnes, dont 4 883 PS
- Soudan : 3 684 personnes
- Syrie : 3 898 personnes, dont 2 519 PS
- Guinée : 1 688 personnes dont 603 par annulations de la CNDA
- Chine : 1 329 personnes
- Érythrée : 1 306 personnes
- RDC : 1 107 personnes dont 492 par annulations de la CNDA

¹³ OFPRA, rapport d'activité 2018, page 46.

¹⁴ OFPRA Rapport d'activité 2018, page 9.

¹⁵ Le nombre de décisions prises par la CNDA n'est mentionné que lorsqu'il est très supérieur au taux de l'année (25,9 %). De même le bénéfice de la Protection Subsidiare n'est mentionné que lorsqu'il est supérieur à 40 %.

- Albanie : 1 070 personnes, dont 844 PS, dont 543 par annulations de la CNDA
- Irak : 1 008 personnes

4. Les personnes protégées

À fin décembre 2018, **278 765**¹⁶ personnes sont protégées par l'OFPRA, soit 225 544 réfugiés, 51 728 bénéficiaires de la protection subsidiaire, 1 493 apatrides¹⁷.

Comme ces années passées, les pays de provenance les plus représentés, parmi les réfugiés sont : le Sri Lanka, la RDC, la Russie.

Les Syriens et les Afghans sont, pour beaucoup, bénéficiaires de la Protection Subsidiaire. Mais, si on cumule les réfugiés et les bénéficiaires de la Protection subsidiaire, leur nombre respectif est comparable, voire supérieur, au nombre de ressortissants russes ou congolais (RDC) protégés.

D'après les estimations de l'OFPRA, près de 40 % des personnes protégées, habitent en Ile-de-France ; la Seine-Saint-Denis est le département français comptant le plus grand nombre de réfugiés.

2 - Législation : textes de référence et instances

2.a - La reconnaissance de la qualité de réfugié

1. Texte de référence international pour la reconnaissance de la qualité de réfugié

La Convention de Genève (1951), traité international, définit les modalités selon lesquelles un État doit accorder le statut de réfugié aux personnes qui en font la demande, ainsi que les droits et les devoirs de ces personnes.

Elle stipule que toute personne « *craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouvant hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut, ou du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays* »¹⁸ doit être reconnue réfugiée.

La Convention de Genève a été ratifiée par la France en 1952. Elle a été complétée par le protocole de New-York de 1967, protocole ratifié par la France en 1971.

2. Les instances décisionnaires en France

• **L'Office français de protection de réfugiés et apatrides (OFPRA)** est le seul compétent pour instruire les demandes d'asile.

De 1952, date de sa création, à 2007, l'OFPRA était sous la tutelle du Ministère des affaires étrangères. Depuis 2007, le Président du conseil d'administration de l'Office est nommé par décret sur proposition du ministre de l'intérieur.

Actuellement 20 personnes composent le conseil d'administration de l'OFPRA : six parlementaires en France ou représentants de la France au parlement européen, huit secrétaires généraux ou directeurs d'un ministère (Intérieur, Affaires étrangères, Budget, Droit des femmes ...), un représentant du personnel de l'Office, un représentant du HCR, et trois personnes qualifiées, plus une personnalité nommée par le Premier ministre.

Suite au départ du directeur de l'OFPRA, Pascal Bryce, en décembre 2018, l'Office est resté plusieurs mois sans directeur général. Julien Boucher lui a succédé en avril 2019.

À la date du 11 avril 2019, les nominations du Président de l'Office, de la Personnalité nommée par le Premier ministre, étaient « à venir ».

¹⁶ Dont 111 520 femmes.

¹⁷ Hors mineurs accompagnants.

¹⁸ Les opinions politiques étant une raison, parmi d'autres, de demander, et obtenir, le statut de réfugié, le terme « réfugié politique » est souvent utilisé abusivement.

• **La Cour nationale du droit d'asile (CNDA)**

Les décisions de l'OFPPRA sont susceptibles de recours devant une juridiction administrative, la Cour nationale du droit d'asile.

Cette juridiction s'est appelée Commission des Recours des Réfugiés (CRR) de 1952, date de sa création, à fin 2007.

Suite à un rejet de l'OFPPRA, les demandeurs d'asile ont 30 jours pour déposer un recours. Ce recours doit être rédigé en français.

2.b - Les deux statuts pour la reconnaissance de la qualité de réfugié

• **L'asile conventionnel**, en référence à la Convention de Genève, est le statut le plus protecteur ; l'État français se substitue à l'État dont le réfugié a la nationalité.

Les réfugiés ont, de droit, un titre de séjour de 10 ans (sur lequel est mentionnée la qualité de réfugié) et les mêmes droits que les ressortissants nationaux, sauf le droit de vote.

• **La protection subsidiaire (PS)** : elle est accordée aux demandeurs menacés dans leur pays mais ne pouvant prétendre au statut de réfugié conventionnel.

Les motifs pour lesquels cette protection peut être accordée le sont, en dominante, au titre de :

- « torture, peines ou traitements inhumains ou dégradants »

ou

- « violence généralisée résultant d'une situation de conflit armé ».

Les bénéficiaires de la protection subsidiaire ont un titre de séjour de 4 ans, une carte « vie privée, vie familiale », renouvelable.

2.c - Les pays d'origine sûrs

Cette notion a été introduite par la loi sur l'asile de 2003.

Un pays est considéré comme sûr « s'il veille au respect des principes de la liberté, de la démocratie, de l'état de droit, ainsi que des droits de l'homme et des libertés fondamentales ».

La liste de ces pays est examinée régulièrement par le conseil d'administration de l'OFPPRA; elle est éventuellement modifiée par ce même conseil ou par injonction du Conseil d'État.

La demande d'asile des personnes originaires de ces pays est traitée en procédure accélérée.

2.d - La procédure accélérée

Lorsque le préfet a refusé le séjour, aux motifs suivants :

- la personne vient d'un pays d'origine dit « sûr »

- la personne constitue « une menace grave à l'ordre public »

- la demande d'asile est considérée comme « frauduleuse ou abusive »

Le séjour est refusé mais la personne peut saisir l'OFPPRA d'une demande d'asile selon « la procédure accélérée », c'est-à-dire un examen rapide de la demande : 15 jours pour une première demande, 96h en réexamen. Bien que rapides, ces demandes font l'objet d'un examen individuel.

En 2018, 31,2 % des premières demandes ont été traitées en procédure accélérée.

2.e - La loi sur l'asile de 2015

Loi 2015-925 du 29 juillet 2015, portant réforme du droit d'asile

Les modifications du CESEDA (Code de l'entrée et du séjour des étrangers, et du droit d'asile) sont l'aboutissement de deux années de concertations.

Les points essentiels de cette loi :

1. Meilleure garantie des droits des demandeurs d'asile¹⁹

- Le recours devant la CNDA devient suspensif pour les demandeurs d'asile en procédure accéléréeⁱ²⁰
- Prise en compte de la « vulnérabilité » du demandeur d'asile à tous les stades de la procédure, par l'OFII (au guichet unique, lors de l'enregistrement de la demande) et/ou l'OFPRA, afin d'accélérer ou décélérer les procédures en fonction des traumatismes subis par les requérants.
- Le requérant peut se faire assister d'une tierce personne lors de son entretien à l'OFPRA, par : un avocat (présence de droit) rémunéré par le demandeur ; ou un représentant d'une association (les associations doivent avoir été agréées par l'OFPRA).
- Une offre de prise en charge, incluant le versement d'une allocation financière – l'ADA – (Allocation de Demande d'Asile)²¹ est proposée à chaque requérant quelle que soit la procédure, normale, accélérée ou Dublin. L'allocation tient compte de la composition familiale et du mode d'hébergement.

2. Meilleure gestion de l'hébergement

L'hébergement devient « directif », c'est-à-dire que le demandeur doit accepter la place CADA (Centre d'accueil des demandeurs d'asile) ou HUDA (Hébergement d'urgence des demandeurs d'asile) ou AT-SA (Accueil temporaire, Service de l'Asile) qui lui est proposée par l'OFII au moment de l'enregistrement de sa demande d'asile, et ce, quel que soit le lieu géographique.

3. Instauration d'un « guichet unique » de la demande d'asile

• Le guichet unique

Les préfectures et l'OFII s'associent dans un même lieu géographique²² qui peut être la préfecture, la délégation territoriale de l'OFII, un lieu tiers ... afin d'assurer les missions de ces deux partenaires : l'enregistrement de la demande d'asile par la préfecture, l'orientation et la prise en charge des demandeurs par l'OFII.

À l'issue de ces rendez-vous, une « Attestation de demande d'asile », valant titre de séjour, est remise au demandeur ainsi qu'un dossier pour introduire sa demande à l'OFPRA, dans un délai impératif de 21 jours.

• Le premier-accueil (ou pré-accueil)

Il est réalisé par un prestataire externe, sélectionné selon une procédure de marché public.

Les fonctions de ce premier-accueil :

- renseigner, en ligne, le formulaire de demande d'asile (pour le compte du demandeur),
- s'assurer de la complétude du dossier,
- fournir des photos,
- prendre rendez-vous avec le « guichet unique », pour le demandeur d'asile, et lui remettre une convocation.

Les délais : la loi prévoit un délai de trois jours (10 jours à la rigueur, en cas d'afflux massif de demandeurs) entre la présentation d'un demandeur d'asile au pré-accueil et son enregistrement par le « guichet unique ».

¹⁹ Inscription dans le CESEDA de la directive européenne « procédures » du 26 juin 2013 du RAEC (régime d'asile européen commun).

²⁰ Procédure accélérée : nouvelle appellation de la « procédure prioritaire »

²¹ L'ADA remplace l'ATA (allocation temporaire d'attente)

²² Selon le schéma territorial suivant : les 34 points d'enregistrement disposant d'une borne Eurodac.

2.f - 2018 : nouvelle modification du CESEDA

« *Pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif, une intégration réussie* » a été définitivement adoptée le 1^{er} août 2018.

Modifications du CESEDA :

- Réduction des délais de demande d'asile : de 120 jours à 90 jours ; « *Si, à leur arrivée sur le territoire, elles mettent plus de 90 jours (60 jours en Guyane) pour déposer une demande d'asile, les personnes verront leur situation examinée en procédure accélérée, sans droit à l'hébergement ni à la moindre allocation* »²³.
- Allongement de la durée de rétention administrative, y compris avec des enfants mineurs. Elle passe de 45 jours à 90 jours.
- Report de l'intervention du « Juge des libertés et de la détention »
« En 2017, dans les CRA (Centres de rétention administrative) où la Cimade intervient en métropole, 23 % des personnes ont été libérées par le JLD lors de la première audience. »²⁴
- Banalisation des audiences par visio-conférences.
- Durcissement de l'accès à la nationalité pour les jeunes nés à Mayotte.
- Fichage des mineurs isolés.
- Possibilités pour les préfetures de passer outre les avis médicaux dans le cadre de la procédure de régularisation pour raison de santé.

²³ Site de La Cimade « Décryptage de la loi asile et immigration ».

²⁴ Site de la Cimade « Décryptage de la loi asile et immigration ».

Annexe statistique

Les données sur les demandeurs et les étudiants aidés sont recueillis au moment des démarches de demande. Les étudiants aidés s'engagent par la suite à communiquer à l'EUF leurs résultats. Seule l'annexe 2 sur les diplômes obtenus peut donner lieu à un recueil spécifique par mail ou téléphone.

Les données globalisent les étudiants réfugiés qui obtiennent des bourses, des bourses et une aide ou seulement une aide (à l'achat de matériel, au frais de scolarité, au paiement des loyers...). Sauf précision contraire, la dénomination « boursier » désigne ces différents cas.

Avec le soutien de :



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Ministère de
l'intérieur**
Direction de l'asile -
Direction générale
des étrangers en
France



Union européenne

**Fondation
Entraide Hostater**

Association MVT

Fonds de dotation
des **Anciens et
Amis de la SCOP
Coopérative
Université Club
(AACUC)**

Annexe 1 - Les résultats de validation entre 2003 et 2018

Résultat	2003/2004	2004/2005	2005/2006	2006/2007		2007/2008		2008/2009		2009/2010		2010/2011	
Succès partiel				8 4,7 %		17 10,1 %		18 11,5 %		25 (dont 2 FLE) 16,5 %		25 (dont 1 FLE) 9,8 %	
Succès	109 71 %	119 76 %	130 78,8 %	125 (dont 32 FLE) 73 %	135 79,9 %	120 (dont 31 FLE) 71,4 %	140 83,3 %	105 (dont 21 FLE) 66,9 %	126 80,2 %	89 (dont 23 FLE) 59 %	118 78,2 %	92 (dont 26 FLE) 60 %	110 72 %
Poursuite de thèse				2 1,2 %		3 1,8 %		3 1,9 %		4 2,5 %		3 2 %	
Échec	37 24 %	31 20 %	26 15,8 %	23 (dont 1 FLE) 13 %	28 16,4 %	21 (dont 3 FLE) 12,5 %	25 14,9 %	17 (dont 4 FLE) 10,8 %	25 15,9 %	20 (dont 5 FLE) 13,2 %	29 19,2 %	25 (dont 2 FLE) 17 %	37 24,1 %
Abandon				5 (dont 2 FLE) 2,9 %		4 (dont 1 FLE) 2,4 %		8 (dont 3 FLE) 5 %		9 (dont 3 FLE) 5,9 %		12 (dont 6 FLE) 7,8 %	
Résultats inconnus	7 5 %	6 4 %	9 5,4 %	8 4,7 %		3 (dont 2 FLE) 1,8 %		6 (dont 1 FLE) 3,8 %		4 (dont 2 FLE) 2,6 %		6 3,9 %	
Total étudiants	153	156	165	171	168	157	151	153					

Succès partiel. Quelques exemples : l'étudiant valide une partie de l'année et continue ses études, l'étudiant valide les séminaires en M2 mais continue à travailler son mémoire ...

Annexe 1 - Les résultats aux examens entre 2003 et 2018 (suite)

Résultat	2011/2012		2012/2013		2013/2014		2014/2015		2015/2016		2016/2017		2017/2018	
Succès partiel	14 (dont 4 FLE) 10 %		7 6,1 %		4 3,7 %		5 4,4 %		10 8,47 %		3 2,3 %		7 6,4 %	
Succès	99 (dont 29 FLE) 70 %	114 80,9%	82 (dont 28 FLE) 72 %	90 79 %	83 (dont 28 FLE) 77,6 %	87 81,3%	90 (dont 36 FLE) 78,2 %	95 82,6%	85 (dont 27 FLE) 72 %	95 80,5 %	102 (dont 35 FLE) 80,9 %	105 83,3 %	82 (dont 28 FLE) 75,2 %	89 81,6 %
Poursuite de thèse	1 0,7 %		1 0,9 %		0		0		0		0		0	
Échec	18 (dont 5 FLE) 12,8%	22 15,6%	13 (dont 4 FLE) 11,5 %	17 15 %	10 (dont 4 FLE) 9,4%	16 15%	16 (dont 5 FLE) 13,9 %	20 17,4%	18 15,2 %	23 19,5 %	19 (dont 4 FLE) 15 %	21 16,6 %	13 (dont 1 FLE) 11,9 %	20 18,3 %
Abandon	4 2,8 %		4 3,5 %		6 5,6 %		4 (dont 1 FLE) 3,5 %		5 4,2 %		2 1,5 %		7 (dont 2 FLE) 6,4 %	
Résultats inconnus	5 3,5 %		7 6 %		4 3,7 %		0		0		0		0	
Total étudiants	141		114		107		115		118		126		109	

Succès partiel. Quelques exemples : l'étudiant valide une partie de l'année et continue ses études, l'étudiant valide les séminaires en M2 mais continue à travailler son mémoire ...

Sur les quinze années universitaires observées, plus du trois quarts des 2 104 étudiants aidés par l'EUAF réussissent avec succès dans leur projet d'études.

Annexe 2 – Zoom sur l'année universitaire 2017-2018 : résultats et diplômes obtenus

1. La poursuite d'études

Type d'aide obtenue pour la poursuite d'études	
Bourse et/ou une aide de l' EUF	35 (dont 7 en 2 ^e année de FLE)
Bourse du CROUS	18
Autre bourse, allocation, aide ou rémunération	4
Total étudiants en poursuite d'études	57

Parmi les **109 boursiers** de 2017-2018, **57 continuent** leurs études en **2018-2019**.

2. Le succès aux examens

Parmi les **82** étudiants qui ont réussi complètement leur année universitaire, **56** ont obtenu un diplôme : **29** en langue française et **27** dans une autre discipline (voir liste page suivante).

Niveaux obtenus en FLE	Nombre d'étudiants
A2	3
B1.1	5
B1.2	11
B2	7
C1	3
Total étudiants	29

Annexe 2 - Résultats et diplômes obtenus (suite)

Les 27 diplômes, titres ou certificats obtenus (autre que FLE) en 2018				
	Diplôme obtenu	Établissement de formation	Activité antérieure	Années bourse ou aide EUF
1	DU Croissance cranio-faciale et orthopédie dento-maxillo faciale	Univ Paris Descartes	Chirurgien-dentiste	3 ans
2	CES Chirurgie dentaire d'odontologie chirurgicale	Univ Paris Diderot Paris 7	Chirurgien-dentiste	5 ans
3	Recherche clinique et vigilance	FDC Formation	Médecin	3 ans
4	Diplôme d'ingénieur	IPSA École d'ingénieurs de l'air et de l'espace	Lycéen	5 ans
5	Diplôme d'ingénieur	ESME Sudria -École spéciale de mécanique et d'électricité	Lycéen	5 ans
6	Master Génie civil - Parcours Ingénierie du bâtiment	Univ de La Rochelle	Ingénieur Génie civil	1 an
7	Master Génie civil - Spéc. structures matériaux énergétique du bâtiment	Univ de Lorraine	Ingénieur Génie civil	1 an
8	Master Architecture	ENSA de Nantes	Architecte	2 ans
9	Master Droit international	Univ de Rouen	Étudiante	2 ans
10	Master Droit international	Univ de Rouen	Juriste	1 an
11	Master professionnel Droit Contentieux des affaires	Univ Paris 1 Panthéon Sorbonne	Avocat	1 an
12	Master Droit de la propriété intellectuelle	Univ de Strasbourg	Avocat	1 an
13	Master Économie Finances	Univ d'Aix-Marseille	Étudiante	1 an

Annexe 2 - Résultats et diplômes obtenus (suite)

14	Master CCA Contrôle de gestion	CNAM	Employé de banque	2 ans
15	Master Géographie	Univ Grenoble Alpes	Étudiant	2 ans
16	Master Informatique	Univ de Bordeaux	Informaticien	4 ans
17	Master Chimie analytique et qualité	Univ de Poitiers	Étudiant	4 ans
18	Master Sciences, terre et environnement- Argiles	Univ de Poitiers	Géologue	1 an
19	Master Ingénierie de la santé- Évaluation clinique	Univ Claude Bernard, Lyon 1	Docteur en pharmacie	1 an
20	Master Journalisme	Univ Cergy Pontoise	Journaliste	2 ans
21	Maîtrise Science politique	Univ Paris Nanterre	Étudiant	3 ans
22	M1 Génie civil	Univ de Reims	Ingénieur génie civil	2 ans
23	Licence Électronique, énergie électrique, automatique	Institut national universitaire Champollion-Albi	Technicien informatique	2 ans
24	Licence professionnelle BTP-Génie civil-construction	Univ de Bourgogne	Ingénieur Génie civil	1 an
25	Diplôme d'État d'infirmier	IFSI Roger Prévot	Médecin	3 ans
26	Diplôme d'État d'éducateur spécialisé	IRTS Montrouge	Étudiante	2 ans
27	Diplôme d'État de moniteur éducateur	IRTS Montrouge	Aide-soignante	2 ans

Annexe 3 – 2002/2019 : les décisions de la commission des bourses

Décision	2002/2003		2003/2004		2004/2005		2005/2006		2006/2007		2007/2008		2008/2009		2009/2010		2010/2011		2011/2012	
Annuelle	96 44 %		88 35 %		102 37 %		74 30 %		74 34 %		59 24 %		53 23 %		59 26 %		43 18 %		34 14 %	
Spéciale (1)	30 14 %	139 63 %	44 17,5 %	153 61 %	45 16 %	156 56 %	61 24 %	165 66 %	55 25 %	171 78 %	72 30 %	168 69 %	72 32 %	156 69 %	77 33 %	151 66 %	92 40 %	153 66 %	91 38 %	139 58 %
Partielle (2)	13 6 %		21 8 %		9 3 %		30 12 %		42 19 %		37 15 %		31 14 %		15 7 %		18 8 %		14 6 %	
Refusée	50 23 %		39 15,5 %		51 18,5 %		25 10 %		28 13 %		44 18 %		34 15 %		53 23 %		56 24 %		68 28 %	
Sans suite	30 14 %	80 37 %	60 24 %	99 39 %	69 25 %	120 44 %	57 23 %	85 34 %	19 9 %	47 22 %	31 13 %	75 31 %	35 15 %	71 31 %	26 11 %	79 34 %	21 9 %	80 34 %	32 13 %	100 42 %
Différée							3 1 %						2 1 %				3 1 %			
Total	219		252		276		250		218		243		227		230		233		239	

Décision	2012 /2013		2013/2014		2014/2015		2015/2016		2016/2017		2017 / 2018		2018 /2019	
Annuelle	16 6,5 %		14 6 %		18 8,3 %		23 8,6 %		21 10,1 %		28 11,8 %		15 7,6 %	
Spéciale (1)	90 37 %	113 46 %	83 35,6 %	107 46 %	96 44,4 %	122 56 %	85 32 %	119 45 %	96 46,3 %	126 61 %	71 29,9 %	109 46 %	92 47,1 %	127 65 %
Partielle (2)	7 2,8 %		10 4,3 %		8 3,7 %		11 4 %		9 4,3 %		10 4,2 %		20 10,2 %	
Refusée	69 27,7 %		90 38,6 %		63 29,2 %		114 42,9 %		59 28,5 %		70 29,5 %		44 22,5 %	
Sans suite	56 22,8 %	133 54 %	33 14 %	126 54 %	29 13,4 %	94 44 %	30 11,2 %	147 55 %	20 9,6 %	81 39 %	57 24 %	128 54 %	18 9,2 %	68 35 %
Différée	8 3,2 %		3 1,2 %		2 1 %		3 1,2 %		2 0,9 %		1 0,4 %		6 3 %	
Total	246		233		216		266		207		237		195	

(1) Allocations exceptionnelles, cours de français, frais scolaires, droits d'inscription.

(2) Aide pendant quelques mois, dans l'attente de l'aboutissement d'un autre dossier de demande (bourse CROUS ou autre)

En 2018/2019, 127 étudiants ont bénéficié d'une aide de l'EUF octroyée par la commission des bourses selon la répartition suivante :

2018/2019 : types d'aides apportées par l'EUF et origine des fonds		
Nombre étudiants	Nature de l'aide	Origine des fonds
35	Bourse (annuelle ou partielle)	<ul style="list-style-type: none">• Ministère de l'intérieur• EUF-FEH• MVT
80	Aide pour frais de formation (45 FLE + 35 autres)	<ul style="list-style-type: none">• FAMI
60	Aide pour le paiement du loyer	<ul style="list-style-type: none">• FAMI• AACUC
10	Aide pour l'achat de livres ou matériel	<ul style="list-style-type: none">• FAMI

**Annexe 4 - Les étudiants qui présentent une demande d'aide à l'EUF
(dossiers 2018/2019)**

Arrivée en France	Aidé	Non aidé	Total
Moins de 3 ans	27	17	44
3 à 5 ans	73	32	105
6 à 10 ans	25	14	39
Plus de 10 ans	2	5	7
Total	127	68	195

Obtention du statut	Aidé	Non aidé	Total
Moins de 3 ans	59	41	100
3 à 5 ans	52	18	70
6 à 8 ans	16	9	25
Total réfugiés	127	68	195
Non réfugié	0	0	0
Total	127	68	195

Sexe	Aidé	Non aidé	Total
Masculin	69	44	113
Féminin	58	24	82
Total	127	68	195

Annexe 4 (suite) - Les étudiants qui présentent un dossier de demande d'aide à l'EUF (ensemble des dossiers examinés en 2018/2019)

Age	Aidé	Non aidé	Total
Moins de 25 ans	17	7	24
25 à 27 ans	23	10	33
28 à 35 ans	50	32	82
36 à 40 ans	19	11	30
41 à 45 ans	9	6	15
46 à 50 ans	6	2	8
Plus de 50 ans	3	0	3
Total	127	68	195

État civil	Aidé	Non aidé	Total
Célibataire	81	40	121
Divorcé(e)/séparé(e)	4	5	9
Marié(e)	41	23	64
Veuf/veuve	1	0	1
Total	127	68	195

Continent d'origine	Aidé	Non aidé	Total
Afrique	33	25	58
Asie	81	36	117
Europe	10	6	16
Amériques	3	1	4
Total	127	68	195

Annexe 5 - 2018/2019 : origine géographique des 127 étudiants aidés

Continent	Pays	Aidé
AFRIQUE 33 26 %	Algérie	2
	Burkina Faso	1
	Burundi	2
	Centrafrique	3
	Congo	1
	Cote d'Ivoire	1
	Égypte	1
	Guinée Conakry	3
	Lybie	1
	Maroc	2
	République Démocratique du Congo	1
	Rwanda	6
	Soudan	5
	Tchad	3
Togo	1	
EUROPE 10 8 %	Albanie	1
	Arménie	2
	Kosovo	1
	Turquie (dont 2 Kurdes)	3
	Ukraine	3
ASIE 81 64%	Afghanistan	6
	Bangladesh	3
	Irak	16 13%
	Iran	3
	Palestiniens	4
	Sri lanka	1
	Syrie	44 35 %
	Tibet	1
	Yémen	3
AMÉRIQUE 3 2%	Colombie	1
	Haïti	1
	Pérou	1
Total		127

En **2018-2019**, les étudiants réfugiés aidés proviennent de 32 pays différents.

Un chiffre représentatif de la variété des pays dont le nombre fluctue d'une année à l'autre : 25 pays en 2017 ; 26, 29, et 35 les années précédentes.

NB : des personnes originaires d'un même pays peuvent parfois se trouver classées sous des nominations différentes en fonction des évolutions géopolitiques. La classification retenue est celle des cartes délivrées par l'OFPRA.

Annexe 6 - 2018/2019 : nombre d'années d'aide par étudiant

2018-2019 est :	Aidé
La 1 ^{re} année de bourse	87 68 %
La 2 ^e année de bourse	23 18 %
La 3 ^e année de bourse	8
La 4 ^e année de bourse	5
La 5 ^e année de bourse	3
La 6 ^e année de bourse	1
La 7 ^e année de bourse	0
Total	127

Lecture : parmi les 127 étudiants aidés, 87 d'entre eux bénéficient d'une bourse pour la 1^{ère} fois. Cette catégorie représente 68 % des étudiants aidés en 2018-2019.

Annexe 7 - 2018/2019 : les orientations universitaires des boursiers

7.1 - Selon le diplôme préparé

Niveau	Diplôme	Aidé
46 36 %	Diplôme de langue française -Cours de français	45 35 %
	Diplôme d'aide-soignante	1
L ou de bac+1 à bac+3 27 21 %	Licence (L1 : 7 - L2 : 4 - L3 : 8)	19 15 %
	BTS	5
	DEUST	1
	DU	1
	Autres diplômes	1
M ou au-delà de bac+3 54 42 %	Master 1 : 24 - Master 2 : 21	45 35 %
	Diplôme d'école d'ingénieur	1
	Diplôme école supérieure d'architecture	2
	Diplôme d'État de docteur en pharmacie	1
	DU	1
	Autres diplômes	4
Total		127

Légende :

DEUST : diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques

DU : diplôme d'université

L : licence

M : master

7.2 - Selon les disciplines étudiées

Domaines/Disciplines	Aidé
Mise à niveau linguistique français	45
Lettres – Langues	14
Sciences et techniques . Génie civil : 6 . Activités physiques et sportives : 1 . Électronique : 1 . Génie logistique : 1 . Mécanique : 1	10
Informatique	7
Maths – Physique - Chimie	7
Sciences humaines et sociales . Géographie : 3 . Psychologie : 2 . Anthropologie : 1 . Philosophie : 1	7
Études médicales et pharmaceutiques . Odontologie : 3 . Pharmacie : 3	6
Sciences de la vie et de la santé	6
Arts . Architecture : 3 . Arts plastiques : 1 . Autres : 1	5
Droit, science politique . Droit : 1 . Science politique : 3	4
Économie	4
Gestion, commerce, management	3
Sciences de la terre et de la nature	3
Comptabilité et gestion	2
Information, communication	1
Carrières sociales Intervention sociale	1
Études paramédicales . Aide-soignant : 1	1
Hôtellerie et restauration	1
Total	127

7.3 – Selon le type d'établissement fréquenté

Établissement fréquenté	Aidé
Université (voir détails pages suivantes)	57
CNAM (Conservatoire national des arts et métiers)	3
École d'ingénieurs (ESME Sudria, ISTOM)	3
École nationale supérieure d'architecture	3
Inalco	3
EHESS Paris	2
École de gestion	1
Greta	1
Ifsi (Institut de formation en soins infirmiers)	1
Lycée	1
Autres (centres de formation, écoles, instituts...)	7
Total (hors cours de français)	82
Cours de français à l'université (voir détails pages suivantes)	28
Cours de langue et civilisation françaises de la Sorbonne	17
Total cours de français	45
Total	127

En **2018-2019**, **67 %** des boursiers font leurs études ou suivent une formation au sein d'une **université**.

Ils étaient :

- . 70 % en 2017-2018,
- . 69 % en 2016-2017,
- . 58 % en 2015-2016,
- . 54 % en 2014-2015
- . 41 % en 2013-2014.

Annexe 7.3 (suite) – Selon le type d'établissement fréquenté : liste universités

Zoom liste des universités	Aidé
Toutes disciplines hors cours de français	
Vincennes-Saint-Denis – Paris 8	5
Paris Diderot –Paris 7	4
Panthéon-Sorbonne	3
Paris Dauphine	3
Sorbonne Nouvelle	3
Cergy Pontoise	2
Sorbonne Université	2
Évry Val d'Essonne	1
Paris 13 – Institut Galilée	1
Paris Descartes Paris 5	1
Paris-Est Créteil – UPEC	1
Paris-Est Marne-la-Vallée - Institut Gaspard Monge	1
Paris Nanterre	1
Paris-Sorbonne – Paris 4	1
Paris Sud 11	1
Panthéon Assas Paris 2	-
Total Ile-de-France	30
Bordeaux	3
Grenoble Alpes	3
Montpellier	3
Lille	2
Limoges	2
Littoral Côte d'Opale	2
Lumière Lyon 2	2
Nantes	2
Strasbourg	2
Aix-Marseille	1
Bretagne Occidentale	1
Caen Normandie	1
Lorraine	1
Reims Champagne Ardenne	1
Rennes 2	1
Claude Bernard Lyon 1	-
Bourgogne	-
Haute Alsace	-
Poitiers	-
La Rochelle	-
Rouen Normandie	-
Total	57

Annexe 7.3 (suite) – Selon le type d'établissement fréquenté : liste universités

Zoom liste des universités	Aidé
Cours de français	
DELCIFE - Paris Est Créteil – UPEC	2
Paris Nanterre	1
DFLE - Sorbonne Nouvelle - Paris 3	-
Total Ile-de-France	3
CIEF –Lumière Lyon 2	7
IRFLE –Nantes	7
CIREFE - Haute Bretagne - Rennes 2	3
Limoges	3
DEFLE –Bordeaux Montaigne	1
CUEFLE - Nice Sophia Antipolis	1
CFLE - Poitiers	1
DEFLE –Toulouse 2 Jean Jaurès	1
CUEFEE - François Rabelais de Tours	1
Catholique de l'Ouest – Angers	-
CELFE – Angers	-
SUFLE –Aix Marseille	-
CUFLE –La Rochelle	-
CIEF –Reims Champagne Ardennes	-
IIEF – Strasbourg	-
Total	28

7.4 – Selon l'académie d'origine

Académie	Aidé
Paris / Créteil /Versailles	65 51 %
. Paris	50
. Créteil	11
. Versailles	4
Nantes	12 9 %
Lyon / Saint-Étienne	10 8 %
Limoges	5
Rennes	5
Strasbourg	5
Bordeaux	4
Grenoble	4
Lille	4
Montpellier	3
Aix-Marseille	2
Nancy / Metz	2
Caen	1
Orléans / Tours	1
Nice	1
Poitiers	1
Reims	1
Toulouse	1
Amiens	-
Besançon	-
Clermont-Ferrand	-
Dijon	-
Rouen / Le Havre	-
Total	127